

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1172****5 août 2002****SOMMAIRE**

Abacus Holding S.A., Luxembourg .....	56234	Hammer Transport A.G., Schengen .....	56215
Abacus Holding S.A., Luxembourg .....	56234	Imperial Tobacco Management Luxembourg (1) - Imperial Tobacco Management Luxembourg (2), S.e.n.c., Luxembourg .....	56243
ACS, Association Capverdiens du Sud, A.s.b.l., Belvaux .....	56219	Intercuir S.A., Luxembourg .....	56234
Alifinco S.A.H., Luxembourg .....	56229	Interstek S.A.H., Luxembourg .....	56237
Alifinco S.A.H., Luxembourg .....	56229	Jafer S.A.H., Luxembourg .....	56240
Alifinco S.A.H., Luxembourg .....	56229	Jeux Vidéo International Holding, Luxembourg ..	56240
American Holding S.A., Luxembourg .....	56241	Kapinvest Europe Holding S.A., Luxembourg ...	56237
American Holding S.A., Luxembourg .....	56242	Lartel S.A., Luxembourg .....	56226
Ariane II Luxembourg S.A., Strassen .....	56256	Lextone S.A., Luxembourg .....	56238
Belauto S.A., Luxembourg .....	56255	Lextone S.A., Luxembourg .....	56238
Brede Di Cecina International S.A., Luxembourg .	56233	Lobisk S.A., Luxembourg .....	56213
Casa Nova Contemporain, S.à r.l., Luxembourg ..	56255	Lobisk S.A., Luxembourg .....	56213
Casper-Nuet Partners S.A., Luxembourg .....	56236	Lowlands Enterprises S.A., Luxembourg .....	56236
Casper-Nuet Partners S.A., Luxembourg .....	56236	Lowlands Enterprises S.A., Luxembourg .....	56236
Cassis Holding S.A., Luxembourg .....	56255	Lowlands Enterprises S.A., Luxembourg .....	56236
Chorale municipale "Ons Hemecht" Pétange, A.s.b.l., Pétange .....	56251	Mosser A.G., Luxembourg .....	56234
D'Ieteren Invest S.A., Luxembourg .....	56230	O.I.O. Overseas Investment Opportunities S.A.H., Luxembourg .....	56235
D'Ieteren Invest S.A., Luxembourg .....	56230	Orchis Trust International S.A.H., Luxembourg ..	56239
Decogest S.A., Luxembourg .....	56235	Orchis Trust International S.A.H., Luxembourg ..	56239
DuPont de Nemours (Luxembourg), S.à r.l., Con- tern .....	56235	Pangani Holding S.A., Luxembourg .....	56216
DuPont Engineering Products, S.à r.l., Contern ...	56254	Pangani Holding S.A., Luxembourg .....	56217
Engineering Tourism & Sport S.A., Luxembourg ..	56237	Parcolux 1, S.à r.l., Luxembourg .....	56211
Euro Green Company, S.à r.l., Luxembourg .....	56242	Pastor International S.A.H., Luxembourg .....	56238
Euro Green Company, S.à r.l., Luxembourg .....	56242	Phone Box S.A., Luxembourg .....	56231
Euro Green Company, S.à r.l., Luxembourg .....	56242	Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg .....	56218
Eurojet Aircraft Leasing 2 S.A., Luxembourg .....	56218	Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg .....	56218
Europäische Kommission für gegenseitige Wirt- schaftsbeziehungen, A.s.b.l., Luxembourg .....	56221	Quatuor Invest S.A., Luxembourg .....	56229
Europimmo S.A.H., Luxembourg .....	56254	R.S. Ausbein- und Zerlegearbeiten, S.à r.l., Lu- xembourg .....	56230
Farlux S.A., Luxembourg .....	56239	R.S. Ausbein- und Zerlegearbeiten, S.à r.l., Lu- xembourg .....	56230
Fiducor S.A., Luxembourg .....	56217	R.S. Ausbein- und Zerlegearbeiten, S.à r.l., Lu- xembourg .....	56230
Fiducor S.A., Luxembourg .....	56217	Scapa Flow S.A., Luxembourg .....	56255
Fiducor S.A., Luxembourg .....	56217	Sogeva S.A., Luxembourg .....	56210
Figa S.A.H., Luxembourg .....	56254	Sogeva S.A., Luxembourg .....	56210
Ged S.A.H., Luxembourg .....	56254	Sport Consulting S.A., Luxembourg .....	56256
Gerinter S.A.H., Luxembourg .....	56243	Tridex A.G., Luxembourg .....	56237
Hammer Logistik A.G., Schengen .....	56214	Wardim S.A.H., Luxembourg .....	56235
Hammer Logistik A.G., Schengen .....	56214		
Hammer Transport A.G., Schengen .....	56215		

**SOGEVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 4.132.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2002*

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Dominique Laval, demeurant à Luxembourg, président du conseil d'administration en remplacement du mandat de Monsieur Georges Arendt;
- Monsieur Georges Arendt, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marc Lambert, demeurant à Bridel;
- Monsieur Auguste-Charles Laval, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Emmanuel Tesch, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur François Tesch, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Théo Worre, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- Monsieur Roger Tock, demeurant à Fentange.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2003 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 8.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41650/592/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**SOGEVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 4.132.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2002*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Dividende brut de 40 euros . . . . .	360.000,00 EUR
- Réserve pour impôt sur la fortune . . . . .	17.117,00 EUR
- Résultats reportés . . . . .	147.233,59 EUR
	<hr/>
	524.350,59 EUR

*Conseil d'administration*

- Monsieur Dominique Laval, demeurant à Luxembourg, président du conseil d'administration;
- Monsieur Georges Arendt, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marc Lambert, demeurant à Bridel;
- Monsieur Auguste-Charles Laval, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Emmanuel Tesch, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur François Tesch, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Théo Worre, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

- Monsieur Roger Tock, demeurant à Fentange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(41658/592/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**PARCOLUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le trente avril

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

ACOFI SCA, ayant son siège social au 372, rue Saint Honoré, F-75001 Paris;  
ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire comparissant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel fondateur comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de PARCOLUX 1, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société aura également pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange et la vente, la constitution, la création, la transformation, la mise en valeur et l'exploitation, la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements mobiliers ou immobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) divisé en 3.200 (trois mille deux cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées et souscrites par la société ACOFI SCA, prénommée.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre 2002 la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

#### *Libération - Apports*

L'intégralité du capital social a été totalement souscrit par le seul associé:

ACOFI SCA, prénommée.

Le fondateur comparant déclare et reconnaît avoir intégralement libéré en espèces chacune des parts sociales souscrites, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cent Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Thibault Le Marchand Guignard de Saint Priest, demeurant au 22, avenue du Bois de la Marche à F-92420 Vaucresson (France);

2) Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de un an:

la société DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 135S, fol. 29, case 11. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J. Elvinger.

(41839/211/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**LOBISK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.669.

L'an deux mille deux, le quinze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOBISK S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.669, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 663 du 30 décembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 31 du 11 janvier 2000.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Béréldange, 46, rue de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Changement de la date de clôture de l'année sociale.

Modification de l'article 12 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

L'année sociale ayant commencé le 31 octobre 2001 s'est terminée le 31 décembre 2001.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Blondeau, M. Strauss, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 11CS, fol. 100, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

F. Baden.

(41879/200/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**LOBISK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

F. Baden.

(41880/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**HAMMER LOGISTIK A.G., Aktiengesellschaft.**

Aktiengesellschaft: L-5445 Schengen, 11, route du Vin.  
H. R. Luxemburg B 65.968.

Im Jahre zweitausendzwei, dem achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft HAMMER LOGISTIK A.G., mit Sitz in L-3222 Bettemburg, Zone Industrielle Scheleck I, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 65.968, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Francis Kessler, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette, am 26. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 802 vom 4. November 1998.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch genannten Notar Francis Kessler, am 2. September 1998, wovon ein Auszug veröffentlicht wurde im Mémorial C, Nummer 829 vom 13. November 1998, sowie gemäss privatschriftlichem Beschluss der Generalversammlung vom 15. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 425 vom 16. März 2002.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg,

welcher Frau Manette Olsem, diplômée en sciences économiques, wohnhaft in Fentange, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, wohnhaft in Schrassig.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

Verlegung des Gesellschaftssitzes und daraus erfolgende Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft.

II.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von dem Vertreter der Gesellschafter, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem instrumentierenden Notar unterschrieben, um mit gegenwärtiger Urkunde formalisiert zu werden.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls, nach ne varietur Paraphierung durch die Mitglieder des Versammlungs-vorstandes und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben und mit derselben formalisiert.

III.- Da alle eintausend (1.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von vierundsechzigtausend Euro (64.000,- EUR) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-3222 Bettemburg, Zone Industrielle Scheleck I nach L-5445 Schengen, 11, route du Vin zu verlegen und somit den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 2. 1. Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Lutgen, M. Olsem, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2002, vol. 11CS, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 27. Mai 2002.

P. Frieders.

(41933/212/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**HAMMER LOGISTIK A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 11, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 65.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 mai 2002.

P. Frieders.

(41934/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**HAMMER TRANSPORT A.G., Aktiengesellschaft.**

Siège social: L-5445 Schengen, 11, route du Vin.  
H. R. Luxemburg B 65.969.

Im Jahre zweitausendzwei, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft HAMMER TRANSPORT A.G., mit Sitz in L-3222 Bettemburg, Zone Industrielle Scheleck I, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 65 969, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Francis Kessler, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette, am 26. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 802 vom 4. November 1998.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch genannten Notar Francis Kessler, am 2. September 1998, wovon ein Auszug veröffentlicht wurde im Mémorial C, Nummer 829 vom 13. November 1998, sowie gemäss privatschriftlichem Beschluss der Generalversammlung vom 15. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 425 vom 16. März 2002.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg,

welcher Frau Manette Olsem, diplômée en sciences économiques, wohnhaft in Fentange, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, wohnhaft in Schrasig.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

Verlegung des Gesellschaftssitzes und daraus erfolgende Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft.

II.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von dem Vertreter der Gesellschafter, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem instrumentierenden Notar unterschrieben, um mit gegenwärtiger Urkunde formalisiert zu werden.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls, nach ne varietur-Paraphierung durch die Mitglieder des Versammlungsvorstandes und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben und mit derselben formalisiert.

III.- Da alle eintausend (1.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von vierundsechzigtausend Euro (64.000,-) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-3222 Bettemburg, Zone Industrielle Scheleck I nach L-5445 Schengen, 11, route du Vin zu verlegen und somit den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 2. 1. Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Lutgen, M. Olsem, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2002, vol. 11CS, fol. 98, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 27. Mai 2002.

P. Frieders.

(41935/212/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**HAMMER TRANSPORT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 11, route du Vin.  
R. C. Luxemburg B 65.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 mai 2002.

P. Frieders.

(41936/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**PANGANI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 30.440.

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PANGANI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 30.440.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Thérèse Lambert, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital social de la société de Dollars des Etats Unis d'Amérique en euros au cours de change de US\$ / EUR au 31 décembre 2001 égal à zero virgule quatre-vingt-dix (0,90) euros pour un (1,-) Dollar des Etats Unis d'Amérique, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, ce faisant un montant d'un million cent onze mille cent onze virgule onze (1.111.111,11) euros, avec abolition momentanée de la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.

2. Réduction du capital social de la société d'un montant de mille cent onze virgule onze (1.111,11) euros pour le ramener de son montant d'un million cent onze mille cent onze virgule onze (1.111.111,11) euros à un million cent dix mille (1.110.000,-) euros, par affectation du montant de la réduction de mille cent onze virgule onze (1.111,11) euros aux réserves, la valeur nominale des actions étant fixée à cinquante (50,-) euros et le nombre des actions étant porté à vingt-deux mille deux cents (22.200).

Autorisation au Conseil d'Administration d'arbitrer les rompus éventuels.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la conversion du capital social de la société de Dollars des Etats Unis d'Amérique en euros au cours de change de US\$ / EUR au 31 décembre 2001 égal à zero virgule quatre-vingt-dix (0,90) euros pour un (1,-) Dollar des Etats Unis d'Amérique, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, ce faisant un montant de un million cent onze mille cent onze virgule onze (1.111.111,11) euros.

L'assemblée décide d'abolir momentanément la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un montant de mille cent onze virgule onze (1.111,11) euros pour le ramener de son montant d'un million cent onze mille cent onze virgule onze (1.111.111,11) euros à un million cent dix mille (1.110.000,-) euros, par affectation du montant de la réduction de mille cent onze virgule onze (1.111,11) euros aux réserves.

La valeur nominale des actions est fixée à cinquante (50,-) euros et le nombre des actions à vingt-deux mille deux cents (22.200).

Le Conseil d'Administration est chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**dans sa version anglaise:**

«The corporate capital is fixed at one million one hundred ten thousand (1,110,000.-) euros divided into twenty-two thousand two hundred (22,200) shares of fifty (50.-) euros each.»

**dans sa version française:**

«Le capital social est fixé à un million cent dix mille (1.110.000,-) euros divisé en vingt-deux mille deux cents (22.200) actions de cinquante (50,-) euros chacune.»

*Frais et estimation*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept cent cinquante (750,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, M.-T. Lambert, A. Hientgen, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 12CS, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

R. Neuman.

(41310/226/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

---

**PANGANI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.440.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41311/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

---

**FIDUCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 57.222.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCOM S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(41535/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

---

**FIDUCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 57.222.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1996, publié au Mémorial C n° 102 du 4 mars 1997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCOM S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(41536/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

---

**FIDUCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 57.222.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1996, publié au Mémorial C n° 102 du 4 mars 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCOM S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(41534/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

---

**EUROJET AIRCRAFT LEASING 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 79.220.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(41107/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

**PUILAETCO QUALITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.288.

Le bilan au 31 décembre 2001, de la société sus-mentionnée, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Signature.

(41547/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

**PUILAETCO QUALITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.288.

*Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2002*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Renouvellement d'un administrateur pour 5 ans.
6. Ratification de la nomination de ERNST & YOUNG comme réviseur pour l'exercice 2002.
7. Affectation du résultat.
8. Divers.

*Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2002*

Présents:

Monsieur Olivier de Jamblinne, Administrateur, Président de la séance,

Monsieur Philippe Amand,

Mademoiselle Nathalie La Vaullée.

Le Président ouvre la séance à 15.00 heures et désigne comme scrutateur Monsieur Philippe Amand et comme secrétaire Mademoiselle Nathalie La Vaullée.

Le bureau constate que la publication des convocations à cette assemblée générale ordinaire dans la presse et par lettres missives a été effectuée tout en respectant le cadre de la loi.

Le Président donne lecture et entame l'ordre du jour.

Le Secrétaire donne lecture des rapports de gestion et du réviseur ainsi que des comptes annuels.

Le Président fait remarquer que la société, dans un souci de prudence, a procédé aux amortissements maximums autorisés par la loi.

Après un échange de vues, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil d'administration, au vu des données révisées, propose l'affectation du résultat de l'exercice de la manière suivante:

- Bénéfice de l'exercice . . . . .	- 47.624.699,58 EUR
- Bénéfice reporté des exercices précédents: . . . . .	28.693.315,21 EUR
- Total: . . . . .	- 18.931.384,37 EUR

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve cette répartition.

L'assemblée générale, à l'unanimité donne décharge aux administrateurs.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Amaury de Laet Derache. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2007.

Le conseil d'administration propose ensuite de ratifier la nomination de ERNST & YOUNG S.A. comme réviseur pour l'exercice 2002.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15.35 heures.

Signatures.

## Liste des présences

Actionnaires	Nombre d'actions	Signature de l'actionnaire ou du mandataire
PUILAETCO (LUXEMBOURG) S.A.		
- Global: .....	53.370	O. de Jamblinne
- Japan: .....	15.686	P. Amand

O. de Jamblinne/ P. Amand / N. La Vaullée

Le Président / Le Scrutateur / La Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41548/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

**ACS, ASSOCIATION CAPVERDIENS DU SUD, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4461 Belvaux, 5, rue de Hussigny.

STATUTS

*Membres fondateurs:*

M. Rocha Delgado Carlos, 5, rue de Hussigny, Belvaux, cuisinier, luxembourgeoise,  
M. Delgado Lopes Joao Batista, 67, rue Des Martirs, Esch-sur-Alzette, maçon, portugaise,  
M. Delgado André Marcelino, 62, route d'Esch, Belvaux, maçon, portugaise,  
M. Monteiro Arnaldo Joao, 13B, rue de l'Eglise, Niedercorn, maçon, luxembourgeoise,  
M. Neves Pedro Damiao, 29, rue de la Paix, Schifflange, ouvrier, capverdienne,  
M. Da Cruz Bràs Simao, 48, rue D.J. Hoferin, Esch-sur-Alzette, maçon, portugaise,  
M. Cruz Monteiro José Jaime, 20, rue Neudorf, Esch-sur-Alzette, mécanicien, capverdienne,  
M. Moreno Da Veiga José Jorge, 24, avenue de la Résistance, Schifflange, ouvrier, capverdienne,  
créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination ASSOCIATION CAPVERDIENS DU SUD, association sans but lucratif, en abrégé ACS, A.s.b.l. Elle a son siège au 5, rue de Hussigny, L-4461 Belvaux.

**Art. 2.** L'association a pour objet de:  
Promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les capverdiens et amis des capverdiens du Sud-Luxembourg.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite/d'une demande verbale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 25 Euros.

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par affichage au siège.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 2 année(s) par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 5 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le vice-président remplace le président dans son absence, le secrétaire est le responsable par la partie administrative de l'association, le trésorier gère les comptes.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 20.** En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres;
- les subsides et subventions;
- les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Belvaux, par les membres fondateurs.

Dans le cadre de la dernière assemblée générale, la composition du conseil d'administration suivante a été arrêtée:

Rocha Delgado Carlos, Président,  
 Delgado Lopes Joao Batista, Vice-président,  
 Moreno da Veiga José Jorge, Secrétaire,  
 Delgado André Marcelino, Trésorier,  
 Monteiro Arnaldo Joao, Membre,  
 Neves Pedro Damiao, Membre,  
 Neves Pires Fernando, Membre,  
 Simao Cruz Bràs, Membre,  
 Cruz Monteiro José Jaime, Membre.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2002, vol. 323, fol. 100, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

**EUROPÄISCHE KOMMISSION FÜR GEGENSEITIGE WIRTSCHAFTSBEZIEHUNGEN, A.s.b.l.,  
Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

—  
STATUTEN

**Abschnitt I.- Allgemeines**

1.1. Die EUROPÄISCHE KOMMISSION FÜR GEGENSEITIGE WIRTSCHAFTSBEZIEHUNGEN, die keine Handelsorganisation ist, im weiteren «Kommission» genannt, wurde gegründet und ist tätig nach Beschluß der Gründer als eine nicht staatliche Organisation in Übereinstimmung mit der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg.

1.2. Die Kommission ist keine Handelsorganisation und hat nicht das Ziel der Gewinnerwirtschaftung.

1.3. Die Kommission ist eine juristische Person ab dem Moment der staatlichen Registrierung nach der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg, hat gesonderten Besitz, beschafft in ihrem Namen Vermögens- und - in diesem Zusammenhang - persönliche Nicht-Vermögensrechte und übernimmt Verpflichtungen. Die Kommission kann als Kläger und Beklagter vor Gericht erscheinen, staatlich und nicht staatliches Schiedsgericht, hat eine eigene Bilanz, einen runden Stempel und Stempel mit dem eigenen Namen, weitere notwendige Daten, die ordnungsgemäß registriert wurden. Die Kommission eröffnet und führt Konten bei Banken im Großherzogtum Luxemburg und über seine Grenzen hinaus.

Die Kommission haftet mit ihrem ganzen Vermögen, das nach der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg beschlagnahmt werden kann. Die Kommission haftet nicht für ihre Mitglieder, so wie auch die Mitglieder der Kommission nicht für die Pflichten der Kommission haften.

1.4. Die Kommission wird ohne zeitliche Begrenzung gegründet.

1.5. Die Kommission arbeitet auf dem gesamten Territorium des Großherzogtums Luxemburg und über seine Grenzen hinaus.

1.6. Die Kommission kann Filialen, Vertretungen und Tochterunternehmen in Übereinstimmung mit dieser Satzung und mit der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg eröffnen.

Filialen und Vertretungen sind keine juristischen Personen und sind tätig auf der Grundlage der von der Kommission zu beschließenden Bestimmungen.

1.7. Die volle Bezeichnung der Kommission lautet: - EUROPÄISCHE KOMMISSION FÜR GEGENSEITIGE WIRTSCHAFTSBEZIEHUNGEN.

1.8. Standort der Kommission: 11a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg.

**Abschnitt II.- Ziele, Aufgaben und Funktionen der Kommission**

2.1. Ziele und Aufgaben der Tätigkeit der Kommission sind die Unterstützung ihrer Mitglieder bei der Entwicklung von Investitionsaktivitäten über das Programm für Investitionsvorhaben, darunter:

2.1.1. Schaffung eines funktionalen Regulierungssystems für den Wertpapiermarkt;

2.1.2. Schaffung von inneren Regeln und Standards für die Durchführung von Wertpapieroperationen, die für Effektivität der Tätigkeit auf dem Wertpapiermarkt sorgen;

2.1.3. Erreichung verschiedener technologischer und gestalterischer Ziele:

Erstellung einer methodisch-instruktiven Dokumentation, die die Regeln und Bedingungen für die Erstellung, Kapitalisierung und Realisierung von Investitionsprojekten festlegt;

- Schulung und Weiterbildung für Fachleute des Fondsmarktes;

- Durchführung von Kursen und Seminaren zu Fragen der Organisation von Investitionsvorhaben;

- Gründung von Bildungseinrichtungen im Finanzbereich.

2.1.4. Bildung eines funktionalen Programmkomplexes für die Organisation von Investitionsvorhaben, das alle Fonds-, Finanz-, und Versicherungsinstrumentarien enthält und den gesamten Zyklus von der Erstellung und Kapitalisierung bis zur Realisierung und Tilgung von Fremdmitteln bei Investitionsprojekten unterstützt;

2.1.5. Durchführung von Aufsicht und Kontrolle über die Tätigkeit der professionellen Teilnehmer des Programms, das im Rahmen der Tätigkeit der Kommission aufgestellt wurde.

2.1.6. Vertretung der Interessen der Wertpapierbesitzer und Kunden von professionellen Anlegern auf dem Wertpapiermarkt, die Mitglieder des funktionalen Programmkomplexes der Kommission sind.

2.1.7. Verstärkung der Selbstdisziplin der Mitglieder des funktionalen Programmkomplexes für die Organisation von Investitionsvorhaben, Verfolgung von Verletzungen der Regeln und Standards für professionelle Aktivitäten und Operationen mit Wertpapieren, Schiedsrichter in Streitfragen zwischen den Mitgliedern des funktionalen Programmkomplexes und Dritten, 2.1.8. Informative, rechtliche, methodische und technische Unterstützung der Tätigkeit der Mitglieder des funktionalen Programmkomplexes für die Organisation von Investitionsvorhaben zu den von der Kommission bestätigten Bedingungen.

2.2 Für die Realisierung der Satzungsaufgaben und -ziele übernimmt die Kommission folgende Funktionen:

2.2.1. Sie legt Regeln und Standards für die Durchführung von professionellen Aktivitäten und Operationen auf dem Wertpapiermarkt fest, die unabdingbar für die Anwendung durch die Mitglieder des funktionalen Programmes für Investitionsvorhaben sind;

2.2.2. Sie erstellt Schulungsprogramme und -pläne zur Weiterbildung der professionellen Qualifikation der Mitglieder des funktionalen Programmes und anderer Teilnehmer des Wertpapiermarktes;

2.2.3. Sie schult entsprechend den Qualifikationsanforderungen der Kommission Führungskräfte und Mitarbeiter von Organisationen, die eine professionelle Tätigkeit im Rahmen des funktionalen Programmes für Investitionsvorhaben ausüben;

2.2.4. Sie erstellt und gibt methodische Lehrverfahren, Reklameprospekte, verschiedene wissenschaftlich-technische Dokumentationen aus; sie organisiert die Veröffentlichung von wissenschaftlichen Arbeiten und Lektionen sowie die Schulung der verschiedenen Aspekte ihrer Tätigkeit.

2.3. Die Kommission hat für die Erreichung ihrer Satzungsziele und Durchführung ihrer Aufgaben folgende Rechte:

2.3.1. Sie ist Gründer für andere juristische Personen, insbesondere bei der Einführung von Tätigkeiten, die dieser Satzung nicht widersprechen;

2.3.2. Sie gründet spezielle Garantiefonds mit dem Ziel der Kompensation von Verlusten durch die Organisation von Investitionsvorhaben und die professionelle Tätigkeit auf dem Wertpapiermarkt;

2.3.3. Sie erhält nach üblichen Bedingungen Kredite von Banken und anderen Kreditinstituten;

2.3.4. Sie übt ihre Tätigkeit gemeinsam mit anderen Personen aus;

2.3.5. Sie verfügt über Ihre Mittel und Vermögen;

2.3.6. Sie schließt im Rahmen ihrer Tätigkeit mit Bürgern, Unternehmen und Organisationen Auftragnehmer-Verträge und andere zivilrechtliche Verträge ab, sie beauftragt im Rahmen eines Tenders oder unter vom Kollegium festzulegenden Bedingungen bevollmächtigte Unternehmen und Banken mit der Durchführung von Investitionsprogrammen sowie Dienstleistungsunternehmen im Informations/Computerbereich.

2.3.7. Sie hat weitere Rechte, die von der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg vorgesehen sind;

2.4. Die Kommission ist für die Erreichung ihrer Ziele und Durchführung ihrer Aufgaben verpflichtet:

2.4.1. Sie schafft und unterstützt effektive Kontroll- und Aufsichtssysteme für die Tätigkeit ihrer Mitglieder und Teilnehmer des funktionalen Programmes, sie verfolgt gleichzeitig alle Verletzungen bei der Erfüllung der Forderungen der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg, des internationalen Rechts, der Satzung und interner Dokumente der Kommission;

2.4.2. Sie kontrolliert die Durchführung von Sanktionen und Maßnahmen bezüglich der Kommissionsmitglieder und Teilnehmer des funktionalen Programmes, das im Rahmen der Tätigkeit der Kommission erstellt wurde;

2.4.3. Sie schafft und führt eine Informationsdatenbasis mit Informationen über ihre Mitglieder, Gründungs- und interne Dokumente der Kommission;

2.4.4. Sie gründet ein Schiedsgericht, das Streitfragen unter den Mitgliedern des funktionalen Programmes, den Kommissionsmitgliedern und dritten Personen entscheidet;

2.4.5. Sie verfügt über genügend Mitarbeiter, um die ihr überlassenen Vollmachten durchzuführen.

### **Abschnitt III.- Zusammensetzung der Gründungsmitglieder**

Die Kommission wird von den juristischen und natürlichen Personen gegründet, die die Entscheidung über ihre Gründung getroffen haben:

MASS METROPOLITAN INTERNATIONAL AG (Holding in Luxembourg),

11a, boulevard Joseph II,

L-1840 Luxembourg.

DASTIN-HANDELSHAUS AG (LUXEMBOURG),

11a, boulevard Joseph II,

L-1840 Luxembourg.

Smidt Franc/Nationalität: deutsch,

Peter-Friedhofenstrasse 50,

D-54292 Trier.

Präsident der Gesellschaft DASTIN-HANDELSHAUS AG und MASS METROPOLITAN INTERNATIONAL AG

### **Abschnitt IV.- Mitgliedschaft in der Kommission**

4.1. Mitglieder der Kommission können natürliche und juristische Personen sein, die den Anforderungen und Standards der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxembourg, anderen normativen Texten internationalen Rechts sowie Gründungs- und internen Dokumenten der Kommission entsprechen. Die Regelung für eine Mitgliedschaft wird vom Kollegium der Kommission in einem Dokument festgelegt und bestätigt.

4.2. Der Eintrittsbeitrag beträgt: 1.000,- US\$, der Mitgliedsbeitrag pro Jahr beträgt 500,- US\$. Eintritts- und Mitgliedsbeiträge sowie andere der Kommission in Besitz übergebenes Vermögen werden beim Austritt oder dem Ausschluss aus der Kommission nicht zurück erstattet.

4.3. Die Aufnahme in die Kommission und der Austritt oder Ausschluss aus der Kommission werden durch die Generalversammlung entsprechend dieser Satzung, durch Mitgliedschaftsregelungen und anderen internen Dokumenten der Kommission geregelt.

4.4. Gründe für den Ausschluss aus der Kommission sind:

- Verletzungen der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxembourg;
- Nichterfüllung der Bestimmungen dieser Satzung, interner Dokumente der Kommission,
- Verletzungen von Regelungen und Standards von professioneller Tätigkeit oder ethischen Normen, die die Kommission beschlossen hat;
- Nichtausführung von unabdingbaren Beschlüssen der Kommissionsorgane;
- Nichtzahlung in den gegebenen Fristen von Eintritts-, Mitglieds- oder anderen Beiträgen.

4.5. Der Ausschluss von Mitgliedern der Kommission erfolgt auf Initiative des Kommissionskollegiums und wird auf einer ordentlichen Generalversammlung beschlossen.

Die Entscheidung über den Ausschluss wird auf der Generalversammlung mit einer 2/3 Mehrheit der Anwesenden getroffen.

Durch den Ausschluss aus der Kommission werden die Befugnisse in der Kommission der Vertreter der betroffenen Organisation aufgehoben.

### **Abschnitt V.- Rechte und Pflichten der Kommissionsmitglieder**

- 5.1. Alle Mitglieder der Kommission haben gleiche Rechte.
- 5.2. Die Mitglieder der Kommission haben folgende Rechte:
  - 5.2.1. Sie beteiligen sich an der Tätigkeit der Kommission,
  - 5.2.2 Sie legen dem Kollegium und der Generalversammlung der Kommission in durch interne Dokumente vereinbarter Form Vorschläge und Anmerkungen zur Tätigkeit der Kommission, ihrer Organe und Mitglieder zur Erörterung vor;
  - 5.2.3 Sie nutzen die Zugehörigkeit zur Kommission für Reklame und andere Ziele entsprechend den Vorgaben des Kollegiums der Kommission;
  - 5.2.4 Sie erhalten Informationen aus der Datenbasis, sie nutzen die technischen Mittel und Systeme der Kommission oder ihrer Organisationen in der vom Kollegium der Kommission beschlossenen Form;
  - 5.2.5 Sie wenden sich an die Kommission mit unterschiedlichsten Anfragen, die die, Satzungsziele und -aufgaben der Kommission betreffen;
  - 5.2.6 Sie treten aus der Kommission aus, nachdem sie mit einer Frist von 30 Tagen vor dem Austrittsdatum einen Antrag eingereicht haben. Ein ordentlicher Austritt aus der Kommission wird nicht angenommen, wenn zum Zeitpunkt des Austritts Disziplinarmaßnahmen gegen dieses Mitglied laufen;
  - 5.2.7. Sie setzen die Beschlüsse der Organe der Kommission in festgelegter Form um.
- 5.3. Die Mitglieder der Kommission sind verpflichtet:
  - 5.3.1 Sie befolgen die Bestimmungen der vorliegenden Satzung und interner Dokumente der Kommission;
  - 5.3.2. Sie halten von der Kommission beschlossene Regeln und Standards für professionelle Tätigkeiten und professionelle Ethik bezüglich der anderen Kommissionsmitglieder und dritten Personen ein,
  - 5.3.3. Sie lassen Mißbrauch der Zugehörigkeit zur Kommission und ungebührliches Verhalten nicht zu;
  - 5.3.4. Sie führen die Beschlüsse der Generalversammlung, des Kollegiums und anderer Organe der Kommission aus;
  - 5.3.5. Sie erkennen die Zuständigkeit des Schiedsgerichts der Kommission für Streitfragen an, die durch die Tätigkeit entstanden sind oder entstehen können. Hierbei werden die Forderungen des Kontrahenten angenommen und die Regulierung des Streitfalls dem Schiedsgericht der Kommission gemäß den Reglementierungen des Schiedsgerichts übergeben;
  - 5.3.6. Sie leisten rechtzeitig ihre Mitgliedsbeiträge und andere Beiträge in dem Umfang und in der Form, wie sie die Bestimmungen über eine Mitgliedschaft in der Kommission vorsehen.

### **Abschnitt VI.- Leitungsorgane der Kommission**

- 6.1. Organe der Kommission sind:
  - 6.1.1. Das höchste Organ -Generalversammlung Kommission,
  - 6.1.2. Vorstand der Kommission - Kollegium mit Vorsitzendem,
  - 6.1.3. Aufsichtsrat mit Vorsitzendem,
  - 6.1.4. Revisionskommission.
- 6.2. Generalversammlung der Kommission.  
Das höchste Organ der Kommission ist die Generalversammlung, die aus den Vertretern der Gründer und aller Mitglieder der Kommission besteht. Zu den Befugnissen der Generalversammlung gehören folgende Punkte:
  - 6.2.1. Änderung der Satzung der Kommission;
  - 6.2.2. Festlegung von Prioritäten bei der Tätigkeit der Kommission, von Prinzipien der Vermögensbildung- und -verwendung,
  - 6.2.3. Verabschiedung der Jahresabrechnung der Kommission und Bewertung der Entsprechung der Tätigkeit der Kommission zu ihren Satzungszielen;
  - 6.2.4. Reorganisation und Auflösung der Kommission;
  - 6.2.5. Wahl des kollegialen Organs der Kommissionsleitung - des «Kollegiums», Verlängerung und vorzeitige Beendigung der Befugnisse ihrer Mitglieder;
  - 6.2.6. Wahl des Kollegiumsvorsitzenden - des Kommissionsvorsitzenden und vorzeitige Beendigung seiner Befugnisse;
  - 6.2.7. Die Generalversammlung wird nicht später als 120 Tage vor Beendigung des Finanzjahres einberufen;
  - 6.2.8. Die Generalversammlung der Kommission ist entscheidungsberechtigt, wenn mindestens 50% der Mitglieder plus 1 Stimme teilnehmen. Die Interessenvertretung eines Mitgliedes der Kommission auf der Generalversammlung erfolgt durch eine Vollmacht, die in vorgeschriebener Form ausgestellt wird. Die Benachrichtigung über das Abhalten einer Generalversammlung darf nicht später als 15 Kalendertage vor dem Datum der Generalversammlung erfolgen.
  - 6.2.9. Das Einbringen von Themen auf die Tagesordnung der Sitzung der Generalversammlung erfolgt durch das Kollegium oder die Mitglieder der Kommission, die insgesamt nicht weniger als 20% aller Kommissionsmitglieder ausmachen.
  - 6.2.10. Außerordentliche Generalversammlungen können auf Beschluss der Mitglieder des Kollegiums mit einfacher Mehrheit oder auf Anforderungen von nicht weniger als 20% aller Kommissionsmitglieder einberufen werden.
  - 6.2.11. Der Tagesordnungspunkt einer außerordentlichen Sitzung der Generalversammlung der Kommission wird von den Initiatoren festgelegt, deren Fragen nicht von der Tagesordnung ausgeklammert werden dürfen.
  - 6.2.12. Jedes Kommissionsmitglied hat eine Stimme auf der Generalversammlung und das gleiche Stimmrecht bei der Wahl in das Organ des Kollegiums, bei Verabschiedungen interner Dokumente und anderen Beschlüssen. Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der Mitgliederstimmen gefasst, die auf der Sitzung anwesend sind. Beschlüsse der Generalversammlung, die Beschlüsse des Kollegiums abändern, werden mit einer 2/3 Mehrheit der Stimmen der anwesenden Kommissionsmitglieder gefasst.
  - 6.2.13. Beschlüsse der Generalversammlung können per Fernabstimmung gefasst werden. Sie erfolgt per Stimmzettel. Die Ausgabe von Stimmzetteln an die Kommissionsmitglieder darf nicht später erfolgen als 30 Tage vor Beendigung der

Annahme von Stimmzetteln Beschlüsse, die durch Fernabstimmung zustande kommen, sind nur dann rechtsgültig, wenn mindestens 50% der Kommissionsmitglieder plus 1 Stimme teilgenommen haben und 30 Tage vor Beendigung der Annahme von Stimmzetteln die Benachrichtigung über einer Fernabstimmung erfolgt ist.

6.3. In dem Zeitraum zwischen den Sitzungen der Generalversammlung der Kommission und ihrer Arbeit übernimmt das Kollegium die Leitung. Das Kollegium setzt sich aus mindestens fünf Personen zusammen, die auf der Generalversammlung der Kommission gewählt werden.

Das Kollegium wird für einen Zeitraum von 4 Jahren gewählt.

Auf Beschluss der Generalversammlung der Kommission können die Befugnisse des Kollegiums für eine folgende Periode verlängert werden. Es kann nicht mehr als 1 Vertreter eines Mitgliedes der Kommission im Kollegium vertreten sein. Die Bestimmungen zur Bildung und Tätigkeit des Kollegiums werden in dieser Satzung und durch Bestimmungen über das Kollegium festgelegt.

#### **Kollegium:**

6.3.1. Es verfügt über das Vermögen und die Mittel der Kommission;

6.3.2. Es beruft die Generalversammlung zur ordentlichen und außerordentlichen Sitzung ein;

6.3.3. Es bestätigt den Finanzplan (Haushalt) der Kommission und fügt Änderungen ein;

6.3.4. Es legt die Höhe der Mitglieds- und Eintrittsbeiträge fest und die Akkreditierung in die Kommission;

6.3.5. Es legt zusätzliche einmalige Beiträge fest, die keine Eintritts- oder Mitgliedsbeiträge sind, und bestimmt den Zahlungsmodus;

6.3.6. In den Fällen, die von vorliegender Satzung, der Bestimmung über das Kollegium oder Bestimmungen über Komitees geregelt werden verabschiedet es interne Dokumente der Kommission;

6.3.7. Es kontrolliert die Einhaltung der Regeln der Kommission durch ihre Mitglieder;

6.3.8. Es schlägt Kandidaten vor für den Vorsitz der Kommission und stellt diese zur Verabschiedung der Generalversammlung der Kommission vor;

6.3.9. Die Mitglieder der Kommission sind Kommissare der Kommission für die Lenkung der Tätigkeit der Kommission;

6.3.10. Es legt die Anzahl der Mitglieder des Kollegiums fest.

6.3.11. Es verabschiedet die Organisationsstruktur der Kommission,

6.3.12. Es bestätigt die Vorsitzenden der Komitees (Ressorts) der Kommission;

6.3.13. Es legt Bestimmungen über Komitees (Ressorts) fest;

6.3.14. Es prüft und bestätigt Berichte der Vorsitzenden der Komitees (Ressorts),

6.3.15. Es verfasst Beschlüsse über die Entstehung von Vertretungen und Filialen der Kommission, Ernennungen und Entlassungen ihrer Leiter;

6.3.16. Es verabschiedet die Jahresbilanz der Kommission;

6.3.17. Es beschließt die Beteiligung der Kommission an anderen Organisationen und an der Gründung von juristischen Personen (unter anderem Assoziationen und Verbände);

6.3.18. Es erstellt laufende und perspektivische Planungen zur Tätigkeit der Kommission;

6.3.19. Es kontrolliert die Ausführung der Plandaten zur Tätigkeit der Kommission,

6.3.20. Es übernimmt andere Funktionen entsprechend dieser Satzung und den Beschlüssen der Generalversammlung der Kommission.

Allgemein sind Sitzungen des Kollegiums entscheidungsbefugt, wenn mehr als die Hälfte der eingetragenen Anzahl der Mitglieder anwesend ist. Beschlüsse des Kollegiums werden mit der einfachen Mehrheit der eingetragenen Anzahl Mitglieder gefasst. Mitglieder des Kollegiums, die zusammen ein Drittel der Stimmen besitzen, haben das Recht, Veto gegen jeden Beschluss des Kollegiums einzulegen. Das Veto kann durch Beschluss der Generalversammlung der Kommission aufgehoben werden. Die Interessenvertretung eines Mitgliedes des Kollegiums auf der Kollegiumssitzung erfolgt auf der Grundlage einer Vollmacht mit Angabe einer festgelegten Anzahl an Fragen zur Abstimmung, die jedem Mitglied des Kollegiums in festgelegter Form übergeben werden kann.

Die Mitglieder des Kollegiums erstellen selbstständig eine Ordnung zur Durchführung von Sitzungen und Fassung von Beschlüssen.

6.4 Vorsitzender des Kollegiums - Vorsitzender der Kommission (in seiner Abwesenheit jeder Co-Vorsitzende):

- Er bereitet die Sitzungen des Kollegiums vor und sitzt diesen vor;

- Er übernimmt weitere Funktionen, die durch vorliegende Satzung, durch Beschlüsse der Generalversammlung der Kommission, durch Beschlüsse des Kollegiums und andere interne Dokumente der Kommission festgelegt werden.

- Er hat die notwendige Anzahl an Beisitzern (rechtmäßig erste Stellvertreter) für die Tätigkeitsbereiche- und territorien der Kommission.

6.4.1 Der Vorsitzende der Kommission ist das einzige ausführende Organ der Kommission, der auf der Generalversammlung für einen Zeitraum von 4 Jahren gewählt wird Das Amt des Vorsitzenden der Kommission und des Co-Vorsitzenden ist eine Planstelle der Kommission.

6.4.2. In den Kompetenzbereich des Vorsitzenden fallen Beschlüsse zur Tätigkeit der Kommission, die nicht in den ausschließlichen Kompetenzbereich der Generalversammlung der Kommission fallen.

6.4.3. Der Vorsitzende der Kommission und die Co-Vorsitzenden:

1) handeln ohne Vollmacht im Namen der Kommission bei Fragen, die den Kompetenzbereich des Kollegiums und des Vorsitzenden der Kommission betreffen;

2) vertreten die Kommission bei staatlichen Behörden, kommunalen Behörden, vor Gericht, vor dem Schiedsgericht, gegenüber anderen Personen in Fragen, die seine durch vorliegende Satzung festgelegten Kompetenzen betreffen;

3) verfügen über die Geldmittel und anderes Vermögen der Kommission entsprechend dem Finanzplan und den Beschränkungen durch das Kollegium;



- 4) nehmen die Mitarbeiter der Kommission auf und entlassen sie, sie schließen Arbeitsverträge ab;
- 5) lenken die Arbeit der Kommission;
- 6) nehmen an Sitzungen der Generalversammlung der Kommission und des Kollegiums mit beratender Stimme teil;
- 7) geben im Rahmen seiner Kompetenz Verfügungen und Anweisungen heraus, die von allen Mitarbeitern der Kommission ausgeführt werden müssen;
- 8) sorgen dafür, dass allen Mitgliedern der Kommission die Beschlüsse der Organe der Kommission mitgeteilt werden und kontrollieren deren Ausführung;
- 9) treffen Beschlüsse zu anderen Fragen, die sich nicht auf die ausschließliche Kompetenz der Generalversammlung und des Kollegiums entsprechend vorliegender Satzung beziehen.

#### 6.5. Schiedsgericht und Komitees der Kommission.

6.5.1. Das Schiedsgericht der Kommission wird auf Beschluss des Kollegiums geschaffen und ist tätig auf der Grundlage der entsprechenden Bestimmung und Reglementierung. Die Bestimmung, Schiedsordnung und eine Liste der Schiedsrichter wird vom Kollegium verabschiedet.

#### 6.6. Komitees (Ressorts).

6.6.1. In der Kommission werden auf Beschluss des Kollegiums Komitees gebildet, die Regeln und Standards für die Arbeit auf dem Wertpapiermarkt und für Wertpapieroperationen festlegen, methodische Empfehlungen und Instruktionen zu Investitionsvorhaben, andere interne Dokumente der Kommission, Analysen zur Tätigkeit der Kommission, zu Kontrolle und Aufsicht über die Tätigkeit ihrer Mitarbeiter erstellen sowie für weitere Satzungsziele und -aufgaben zuständig sind.

6.6.2. Die Komitees werden nach Bedarf aus den Vertretern der Kommissionsmitgliedern, hauptamtlichen Mitarbeitern der Kommission und Fachleuten gebildet, die keine Vertreter von Kommissionsmitgliedern sind und in keinem Arbeitsverhältnis mit ihnen stehen.

6.6.3. Die personelle Zusammensetzung der Komitees wird vom Kollegium verabschiedet.

6.6.4. Fristen, Art der Bildung und Tätigkeit der Komitees werden in der Bestimmung über Komitees der Kommission und in den entsprechenden Bestimmungen zu jedem Komitee festgelegt.

6.6.5. Im Allgemeinen werden Beschlüsse auf den Komiteesitzungen durch einfache Stimmenmehrheit angenommen.

6.6.6. Komitees können Fachleute für ihre Arbeit heranziehen.

6.6.7. Es wird auf der Generalversammlung ein Aufsichtsrat der Kommission mit einem Vorsitzenden für die Dauer von 4 Jahren gebildet, die auf Beschluss der Generalversammlung am Ende des Zeitraums verlängert werden kann. Der Aufsichtsrat kontrolliert die Tätigkeit der Kommission entsprechend den Satzungszielen und -aufgaben.

6.7.1. Der Aufsichtsrat wird aus den Vertretern der Kommissionsmitgliedern in einer Anzahl von nicht weniger als 3 Personen gebildet.

6.7.2. Der Vorsitzende des Aufsichtsrates wird aus seinen Mitgliedern für die Dauer von 4 Jahren gewählt und ist Mitglied des Kollegiums der Kommission. Er nimmt an allen Versammlungen und Sitzungen der Kommission und ihres Kollegiums teil, er kontrolliert die Tätigkeit der leitenden Organe der Kommission und seiner Amtsträger, er hat ein Veto-Recht auf die Entscheidungen jedes Organs oder jedes Amtsträgers der Kommission mit automatischer Übertragung der Veto-Frage in die Generalversammlung der Kommission.

### **Abschnitt VII.- Quellen bei der Bildung und Verwendung von Mitteln und Vermögen der Kommission**

7.1. Das Vermögen der Kommission wird von den Gründern bei ihrer Entstehung beigebracht und durch Mitglieds- und Eintrittsbeiträge (regelmäßige und einmalige) der Mitglieder der Kommission, durch Spenden von Bürgern und juristischen Personen, durch Zahlungen für Akkreditierungen und andere Abführungen von Firmen, Initiatoren von Investitionsplänen, durch Banken im Investitionsprogramm, durch Bezahlung von wissenschaftlichem und geistigem Besitz der Kommission, von Know-How auf internationalen und regionalen Konferenzen und Symposii zu Fragen der Wirtschaft und Investitionsvorhaben, durch Gewinnabführungen von Tochterfirmen und Gemeinschaftsproduktionen- und einrichtungen in Form von Zahlungen für die Ausgabe von wissenschaftlicher und methodischer Literatur und anderen Ausgaben der Kommission, durch Informationen auf Webseiten, durch die Tätigkeit des Schiedsgerichts sowie aus anderen Quellen, die die Gesetzgebung des Großherzogtums zulässt aufgefüllt.

7.2. Die Kommission hat das Recht, gegen ihre Mitglieder Strafmaßnahmen in Form von Geldstrafen zu verhängen, die auf das Konto der Kommission eingehen.

7.3. Einnahmen der Kommission aus Tätigkeiten juristischer Personen, deren Gründer die Kommission ist, dürfen nur für die in dieser Satzung formulierten.

Ziele verwendet werden und unterliegen nicht der Ausschüttung in Form eines Gehaltes an die Gründer und Mitglieder der Kommission.

7.4. Das Vermögen und die Mittel der Kommission werden nur zu Satzungszwecken und auf der Grundlage des vom Kollegium verabschiedeten Haushalts verwendet.

7.5. Vermögen und Mittel, die der Kommission zweckgebunden übergeben wurden; werden streng bestimmungsgemäß eingesetzt.

### **Abschnitt VIII.- Rechnungsführung und Rechenschaftslegung**

8.1. Die Kommission übernimmt die Buchführung, das operative und statistische Rechnungswesen und die Rechenschaftslegung entsprechend der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg. Die Jahresbilanz der Kommission wird von der Revisionskommission bestätigt.

Das Finanzjahr der Kommission beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des Kalenderjahres.

8.2. Die Kommission und ihre Amtsträger haften für die Richtigkeit der Information in der Rechnungsführung und für die Unversehrtheit der Dokumente (verwaltungs- und finanztechnisch, u.a.) entsprechend der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg.

### Abschnitt IX.- Beendigung der Tätigkeit der Kommission

9.1. Die Reorganisation (Zusammenlegung, Angliederung, Teilung, Ausgliederung, Umformung) oder Auflösung der Kommission erfolgen auf Beschluss der Gründer der Kommission und der Generalversammlung der Kommission oder durch die Entscheidung eines Gerichts in Übereinstimmung mit der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg.

Die Auflösung der Kommission erfolgt durch die Liquidierungskommission, die von dem Organ gebildet wird, das den Beschluss zu Auflösung gefasst hat.

9.2. Im Falle einer Reorganisation der Kommission gehen alle ihre Rechte auf den/die Rechtsnachfolger über.

9.3. Bei der Auflösung der Kommission erfolgt die Restabwicklung mit Kreditoren entsprechend der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg.

Das verbleibende Vermögen wird unter den Mitgliedern der Kommission entsprechend der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg verteilt.

9.4. Die Auflösung der Kommission gilt als vollzogen, die Existenz der Kommission als beendet, nachdem eine schriftliche Eintragung in das staatliche Handelsregister für juristische Personen erfolgt ist.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41790/000/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

### LARTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

#### STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fabrice Leonard, employé privé, demeurant à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

2.- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Fabrice Leonard, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LARTEL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi au recouvrement de créances pour son propre compte ainsi que l'importation et l'exportation de biens de consommation.

Elle peut agir par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers.

La société peut également prendre des participations par souscription, apport, association, fusion ou de toute autre manière dans toutes sociétés ou firmes et en général, elle peut faire toutes opérations commerciales ou acquérir des biens mobiliers ou immobiliers, directement ou indirectement afin de valoriser la société.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocable par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires à la gestion courante de la société; pour tout acte dépassant cette gestion courante l'autorisation de l'assemblée générale est nécessaire, est notamment pour tout transfert de fonds est plus généralement pour toutes actes de disposition qui dépasse les frais de gestion courante.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Fabrice Leonard, employé privé, demeurant à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, une action.....	1
2.- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, trente actions .....	30
Total: trente et une actions .....	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent quarante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Fabrice Leonard, employé privé, demeurant à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

b) Mademoiselle Marie-José Sanchez Diaz, employée privée, demeurant à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

c) La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

5.- Le siège social est établi à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Leonard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2002, vol. 519, fol. 10, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2002.

J. Seckler.

(41848/231/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**ALIFINCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.045.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour ALIFINCO S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Administrateur

(41603/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**ALIFINCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.045.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour ALIFINCO S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Administrateur

(41604/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**ALIFINCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.045.

—  
L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Claeys en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

*Pour ALIFINCO S.A.*

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41605/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**QUATUOR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 51.395.

—  
Suite à l'assemblée tenue en date du 3 avril 2002 le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs catégorie A:

- Monsieur Bernard Escoyez demeurant à Chaumont Gistaux, juriste;
- Monsieur Philippe Delaunois demeurant à Lasne, administrateur de sociétés;
- Monsieur Ronald Weber demeurant à Luxembourg, réviseur d'entreprise;
- Monsieur Marc De Biseau demeurant à Namur, administrateur de sociétés.

Administrateurs catégorie B:

- MEDIABEL S.A.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

S.A. PKF LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41649/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**D'IETEREN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.409.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(41606/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**D'IETEREN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.409.

L'assemblée générale statutaire du 24 avril 2002 a pris acte de la démission de Monsieur Jacques De Smet et n'a pas procédé à son remplacement.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41607/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**R.S. AUSBEIN- UND ZERLEGARBEITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 67.281.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Signature.

(41718/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**R.S. AUSBEIN- UND ZERLEGARBEITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 67.281.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Signature.

(41721/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**R.S. AUSBEIN- UND ZERLEGARBEITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 67.281.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Signature.

(41722/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**PHONE BOX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-neuf avril.  
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola (BVI), PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town;
  - 2.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Ici représentés par Madame Sylvie Talmas-Ceola, employée privée, demeurant à Sainte-Marie-sur-Semois (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination PHONE BOX S.A.

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

**Titre II.- Capital**

**Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

**Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**

**Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

**Titre IV.- Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

**Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.



**Titre VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2002. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD .....	999 actions
2.- Monsieur Jean-Marc Faber .....	1 action
Total: mille actions .....	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008:

a) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

b) Monsieur José Jimenez, employé privé, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).

Monsieur Jean-Marc Faber, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Stéphane Best, employé privé, demeurant à Metz (France).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Talmas-Ceola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 135S, fol. 28, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J. Elvinger.

(41837/211/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**BREDE DI CECINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.672.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(41701/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**MOSSER A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.554.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour MOSSER A.G., Société Anonyme Holding*

Signature

Administrateur

(41609/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**ABACUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.096.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour ABACUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Administrateur

(41610/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**ABACUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.096.

—  
L'Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Claeys en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

*Pour ABACUS HOLDING S.A.*

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41611/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**INTERCUIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 60.422.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2002*

L'assemblée générale accepte les démissions des postes d'administrateurs de:

- Madame Maria P. De Fusco;
- Madame Roisin Donovan;
- Monsieur Tom Donovan.

L'assemblée nomme Monsieur Roger Zannier, commerçant, demeurant à Genève (Suisse), Monsieur Arnaud Zannier, commerçant, demeurant en Belgique et Monsieur François Dejardin, consultant, demeurant à Namur (Belgique), en remplacement des administrateurs sortants.

Décharge par vote spécial est donnée aux administrateurs sortants.

Pour réquisition

INTERCUIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41661/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**O.I.O. OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.744.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour O.I.O. OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A., Société Anonyme Holding*  
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

(41612/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**DECOGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.526.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour DECOGEST S.A., Société Anonyme*

Signature

Administrateur

(41613/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**WARDIM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.594.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour WARDIM S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Administrateur

(41614/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**DuPont DE NEMOURS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2984 Contern.  
R. C. Luxembourg B 9.529.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue à Luxembourg en date du 24 mai 2002*

- La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch a été nommée réviseur d'entreprises de la société pour l'année fiscale du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002.

- MM. W.O. Walker, P. Kreitz, R. Wiley et J.C. Pierrard ont été réélus dans leur qualité de gérants jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- M. W.O. Walker a été nommé gérant-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature; et

- MM. J.C. Pierrard et R. Wiley ont reçu de la part des gérants pouvoir de signature conjointe pour engager la société pour les besoins de ses affaires courantes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Pour DuPont DE NEMOURS (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 10, case 10.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41666/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**CASPER-NUET PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.469.

—  
Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

CASPER - NUET PARTNERS S.A.

C. Speecke

Administrateur

(41616/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**CASPER-NUET PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.469.

—  
Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

CASPER-NUET PARTNERS S.A.

C. Speecke

Administrateur

(41617/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**LOWLANDS ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 68.600.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(41646/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**LOWLANDS ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 68.600.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(41647/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**LOWLANDS ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 68.600.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(41648/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**INTERSTEK S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.434.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mai 2002, la société MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme ayant son siège social à Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Francine Herkes, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

*Pour INTERSTEK S.A.*

E. Bruin

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41618/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.653.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mai 2002, la société MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme ayant son siège social à Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Francine Herkes, administrateur-démissionnaire.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

*Pour KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A.*

J. Claeys

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41619/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**TRIDEX A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.871.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour TRIDEX A.G., Société Anonyme Holding*

Signature

*Administrateur*

(41621/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**ENGINEERING TOURISM & SPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.605.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 13 mars 2002 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de FIDUFRANCE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adaptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(41636/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.080.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Administrateur

(41622/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**LEXTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 46.674.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2002*

Conversion du capital social en euros:

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, les actionnaires décident à l'unanimité de la conversion du capital social en euros avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

En outre les actionnaires décident d'augmenter le capital social pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante neuf cents (30.986,69 EUR) à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) par incorporation des réserves à concurrence de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR) sans création d'actions nouvelles et en portant la valeur nominale à deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

Par conséquent, l'alinéa 1 de l'article 5 est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 8.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41653/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**LEXTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 46.674.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2002*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Les actionnaires décident d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit:

- Réserve légale . . . . .	2.213,- LUF
- Résultats reportés . . . . .	42.056,- LUF

*Conseil d'administration*

- Monsieur Weber, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.
- Madame Flammang, employée privée, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Stojanovic, employé privé, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

- ABAX AUDIT, S.à r.l., sis 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signature

(41659/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.314.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Administrateur

(41626/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.314.

L'assemblée générale statutaire du 7 avril 2001 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme, licencié en sciences économiques, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Charles Muller.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

*Pour ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41627/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**FARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 43.294.

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARLUX S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, n°43 294 constituée suivant acte reçu le 17 mars 1993, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C n° 267 du 04 juin 1993 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 19 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil C n° 483 du 4 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 800 (huit cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Adoption d'un nouvel objet social par la modification de l'article 2 des statuts avec effet immédiat comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociations et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts ou avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

Ces faits étant exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident de ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société commerciale de participation financière.

En conséquence et avec effet immédiat, l'assemblée décide:

- d'adopter un nouvel objet social ayant la teneur reprise à l'ordre du jour et par conséquent de modifier l'article quatre des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociations et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts ou avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hess, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 135S, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J. Elvinger.

(41702/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

### **JAFER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.932.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour JAFER S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Administrateur

(41628/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

### **JEUX VIDEO INTERNATIONAL HOLDING.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 80.781.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 mars 2002 à 16.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux, en qualité d'Administrateur délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en qualité de président du Conseil d'administration.

L'assemblée accepte la démission de Madame Patricia Catucci en qualité d'Administrateur et la nomination de la Société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD et en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Patricia Catucci pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la Société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adaptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41639/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---



**AMERICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.147.

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMERICAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, n°51 147 constituée suivant acte reçu le 03 mai 1995, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C n° 399 du 21 août 1995 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 590 du 31 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 600 (six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Adoption d'un nouvel objet social par la modification de l'article 4 des statuts avec effet immédiat comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociations et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts ou avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

2.- Transfert du siège social de la société du 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Ces faits étant exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident de ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société commerciale de participation financière.

En conséquence et avec effet immédiat, l'assemblée décide:

- d'adopter un nouvel objet social ayant la teneur reprise à l'ordre du jour et par conséquent de modifier l'article quatre des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociations et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts ou avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter le changement de siège social de la société du 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 135S, fol. 29, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J. Elvinger.

(41703/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**AMERICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.147.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger  
Notaire

(41704/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**EURO GREEN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 47.727.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 30 novembre 2001 les décisions suivantes:

1. L'associé unique décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

2. Conformément à l'article 54 bis/1 LIR du 26 août 1998, la société est autorisée à augmenter le capital à concurrence de 4% des réserves. Par conséquent, l'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent nonante-quatre euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de cent cinq euros et trente-deux cents (105,32) sans création de parts sociales nouvelles, et en portant la valeur nominale par part sociale à vingt-cinq euros (25,- EUR).

3. L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euros und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR).»

4. Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2001, la société EURO AGRO DISCOUNT B.V. est représentée par Madame Royemans Debora en remplacement de Monsieur Van Relegheim démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 2002.

*Pour la société*

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 8.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41652/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**EURO GREEN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 47.727.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(41655/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**EURO GREEN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 47.727.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(41657/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**GERINTER S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 8.759.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour GERINTER S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Administrateur

(41629/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the fourteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg and in process of registration at the Luxembourg Trade Register;

hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal;

- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg and in process of registration at the Luxembourg Trade Register;

hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxies, having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the notary to draw up the following partnership agreement (the «Partnership Agreement») of a «société en nom collectif» which such parties declared to form.

**Form - Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1. Form.** There is hereby constituted a «société en nom collectif» (the «Partnership») governed by the present Partnership Agreement and by current Luxembourg laws, especially the amended laws (the «Law») of August 10th, 1915.

**Art. 2. Name of the Partnership.** The Partnership exists under the name of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.e.n.c.

**Art. 3. Object of the Partnership.** The Partnership's purpose is to carry on a business together with a view to a profit. This business could involve to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwritings, firm purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents, trade marks licences and other property, rights and interest in property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Partnership, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Partnership has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Loi sur le régime fiscal des sociétés de participation financières du 31 juillet 1929.

The Partnership can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The Partnership has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Partnership may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a unanimous resolution of the partnership meeting.

The Partnership may have offices and branches (whether or not permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the partners should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Partnership. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the partners of the Partnership.

**Art. 5. Duration.** The Partnership is formed for an unlimited duration.

#### **Capital - Partnership Interest**

**Art. 6. Partnership Capital.** The capital of the Partnership is set at EUR 2,599,443,050 (two billion five hundred ninety-nine million four hundred forty-three thousand fifty Euros) represented by 103,977,722 (one hundred and three million nine hundred and seventy-seven thousand seven hundred and twenty-two) partnership interests with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

The Partnership capital of the Partnership may be increased or reduced by a unanimous resolution of the partnership meeting.

**Art. 7. Indivisibility of Partnership interests.** The partnership interests are indivisible vis-à-vis the Partnership that recognizes only one holder per partnership interest. In case a partnership interest is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that partnership interest until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership.

**Art. 8. Transfer of partnership interests.** A partnership interest is non transferable.

#### **Management**

**Art. 9. Management of the Partnership.** The Partnership is managed by the partners.

**Art. 10. Signatory Powers.** Each of the partners has the most extensive powers to perform any such act as may fall within the object of the Partnership.

The sole signature of a partner shall bind the Partnership.

The partners may from time to time sub-delegate their power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partners of the partnership.

The partners will determine the powers, duties and remuneration (if any) of their agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

#### **Partnership Meetings**

**Art. 11. Partnership meetings.** Resolutions of partnership meeting can be taken in writing.

In such a case, each partner shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means. Each partner shall vote in writing.

Other partnership meetings shall be held in the city of Luxembourg according to the proceeding under article twelve, at time specified in the notice of the meeting.

**Art. 12. Proceeding - Vote.** Partnership meetings are convened by either one of the partners.

Written notices convening a partnership meeting and setting forth the agenda shall be made and shall be sent to each partner at least \*\* days before the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the partnership meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the partnership meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any partnership meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be partner.

Each partner may participate in partnership meetings.

Each partner has an identical voting right notwithstanding the portion of capital held.

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions at the partnership meetings are only validly taken in so far as they are adopted by unanimous vote of the partners, all present or represented.

**Art. 14. Minutes.** The deliberations of the partnership meetings shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the partners. Any transcript of or except from these minutes shall be signed by one of the partners.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 15. Financial year.** The financial year of the Partnership begins on 1st October and ends on 30th September.

**Art. 16. Financial statements.** Each year within three months as of the end of the financial year of the Partnership, a balance sheet - that will contain a record of its assets together with its debts and liabilities - as well as a profit and loss account will be drawn up and be submitted to the partnership meeting.

The accounts will be sent within these three months to the partners.

A partnership meeting approving the accounts will be held within ten days of the accounts being sent to the partners, in order to consider and approve the accounts.

**Art. 17. Inspection of documents.** Each partner may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

### Supervision of the Partnership

**Art. 18. Supervision of the Partnership.** Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Partnership shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the partnership meeting amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the partnership meeting that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Profits

**Art. 19. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership.

Each year, the net profit ascertained in the annual accounts will be automatically distributed to the partners proportionally to the partnership interests they hold, unless different instructions are notified to the Partnership in writing by the partners prior to the Partnership meeting approving the accounts.

### Liability of the Partners

**Art. 20.** Subject to article 152 of the Law the partners are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Partnership.

The partners shall each bear liability for the losses incurred by the Partnership in proportionally to the Partnership interest they hold.

### Dissolution - Liquidation

**Article 21. Dissolution.** The liquidation, insolvency or bankruptcy or any other similar procedure as well as the death or the suspension of civil rights of any partner will cause the dissolution of the Partnership. In such event, the other partner shall administer the liquidation.

In any other case, the partnership meeting must agree on the dissolution of the Partnership as well as the terms thereof.

The liquidation proceeds will be attributed to the partners proportionally to the partnership interests they hold.

### Applicable Law

**Art. 22. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in this Partnership Agreement.

### *Subscription - Payment*

Pursuant to article six:

- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., having its registered office at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg and in process of registration at the Luxembourg Trade Register, contributes on 14th May 2002 to the capital all its assets and liabilities, as set out below and shall hereby acquire 51,988,861 (fifty-one million nine hundred and eighty-eight thousand eight hundred and sixty-one) partnership interests;

- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and in process of registration at the Luxembourg Trade Register, contributes on 14th May 2002 to the capital all its assets and liabilities, as set out below and shall hereby acquire 51,988,861 (fifty-one million nine hundred and eighty-eight thousand eight hundred and sixty-one) partnership interests.

Therefore IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. and IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l. declare and acknowledge that their partnership interests are fully paid up on 14th May, 2002 through a contribution in kind consisting of all of their assets and liabilities as defined in Article 4-1 (capital duty) of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty for all assets and liabilities exemption.

### *Description and evidence of the contribution's existence*

The contribution made by IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. and by IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l. for subscription of their partnership interests in IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), Senc representing all their assets and liabilities (entire property) is documented in each of the Balance Sheets of the contributing companies IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. and IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l. dated 14th May, 2002, being the date of effectiveness of this Partnership Agreement, which will remain here annexed, as signed by the managers of the contributing companies in order to be an integral part of the deed.

A) The entire property of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. transferred through the present Partnership Agreement is composed of the following elements:

### *Assets*

- A Loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC of EUR 1,295,681,500 (one billion two hundred ninety-five million six hundred eighty-one thousand five hundred Euros);

- Accrued interest on this Loan amounting to EUR 4,102,553 (four million one hundred and two thousand five hundred fifty-three Euros);

- Cash at bank amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros),

### *Liabilities*

- Tax liabilities amounting to EUR 67,505 (sixty-seven thousand five hundred and five Euros);

- Sundry liabilities amounting to EUR 7,500 (seven thousand five hundred Euros);

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

In addition to the items appearing in the balance-sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is valued at EUR 1,299,721,548 (one billion two hundred ninety-nine million seven hundred twenty-one thousand five hundred and forty-eight Euros).

Such contribution has been valued and detailed by IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. pursuant to a statement of contribution value at nominal value which shall remain annexed to this Partnership Agreement to be submitted with it to the formality of registration.

B) The entire property of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l. transferred through the present Partnership Agreement is composed of the following elements:

#### *Assets*

- A Loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC of EUR 1,196,013,500 (one billion one hundred ninety-six million thirteen thousand five hundred Euros);

- A Loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC of EUR 99,668,000 (ninety-nine million six hundred sixty-eight thousand Euros);

- Accrued interest on these loans amounting to EUR 4,102,553 (four million one hundred and two thousand five hundred fifty-three Euros)

- Cash at bank amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros),

#### *Liabilities*

- Tax liabilities amounting to EUR 67,505 (sixty-seven thousand five hundred and five Euros);

- Sundry liabilities amounting to EUR 7,500 (seven thousand five hundred Euros);

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

In addition to the items appearing in the balance-sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is valued at EUR 1,299,721,548 (one billion two hundred ninety-nine million seven hundred twenty-one thousand five hundred and forty-eight Euros).

Such contribution has been valued and detailed by IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l. pursuant to a statement of contribution value at nominal value which shall remain annexed to this Partnership Agreement to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Effective implementation of the contribution*

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. and IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., contributors in kind, here represented as stated here-above, declare that all formalities have been or will be duly carried out, in order to duly formalise the transfer of assets and liabilities and to render it effective towards any third party and that:

a) About the loans:

o Written consent has been provided by IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC authorising the assignment of the loan from IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l.

o The transfer of the loans are effective today without qualification; a contribution agreement has been signed and given to the undersigned notary.

b) About the cash at bank:

Instruction has been given to the bank in order to transfer cash on the bank account of the Company.

#### *Statement of contribution value - Acknowledgement*

Thereupon IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. and IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., represented as hereabove stated, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as founders of the Partnership by reason of the hereabove described contribution in kind, IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. and IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirm the validity of the partnership interests subscription and their payment.

#### *Fixed rate tax exemption request*

Considering that this agreement concerns the incorporation of a Luxembourg Partnership by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. (entire property) and of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., two companies having their registered office in a European Economic Community State (Luxembourg), nothing withheld or excepted to the Partnership, the Partnership expressly requests for the contribution described above made by IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. (entire property) and IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l. the application of the Article 4.1 (capital duty) of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

*Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 30th September 2002.

*Resolutions of the Partners*

Immediately after the establishment of the Partnership, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The Partnership shall have its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- 2) Pursuant to article 12bis of the Law, the Partnership agrees to assume the contribution of all the assets and liabilities agreement entered into on 14th May 2002 by IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. and IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Représenté aux présentes par M. Van Hees résidant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Représenté aux présentes par M. Van Hees résidant à Messancy, Belgique en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Les comparants, de par leur qualité, ont requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société en nom collectif qu'ils déclarent constituer:

**Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est constitué par les présentes une société en nom collectif (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société sera IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.e.n.c.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'exercer une activité avec un objectif de rentabilité. L'exercice de cette activité peut comprendre de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets, marques, licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés de participation financières du 31 juillet 1929.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités précitées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Capital - Parts d'intérêt**

**Art. 6. Capital.** Le capital est fixé à EUR 2.599.443.050 (deux milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quarante-trois mille cinquante Euros), représenté par 103.977.722 (cent trois millions neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt-deux) parts d'intérêt d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés

**Art. 7. Indivisibilité des parts d'intérêt.** Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Lorsqu'une part d'intérêt est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à cette part d'intérêt jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée propriétaire unique.

**Art. 8. Transfert des parts d'intérêt.** Les parts d'intérêt ne sont pas transférables.

#### **Gérance**

**Art. 9. Gérance de la Société.** La Société est gérée par les associés.

**Art. 10. Pouvoirs de signature.** Chaque associé a les pouvoirs les plus étendus afin d'exécuter tout acte pouvant entrer dans l'objet de la Société.

La signature d'un seul associé engage la Société.

Les associés peuvent de temps en temps, sous-déléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la société.

Les associés déterminent les pouvoirs, devoirs et rémunérations (le cas échéant) de leurs agents, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de son/leurs mandat(s).

#### **Assemblées des associés**

**Art. 11. Assemblée des associés.** Les décisions des associés peuvent être prises par écrit:

Dans un tel cas, chaque associé doit recevoir la totalité du texte de chaque résolution ou décision devant être prise, qui lui sera transmise par fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé doit voter par écrit.

Les autres assemblées d'associés doivent être tenues dans la ville de Luxembourg conformément à la procédure de l'article 12, à l'heure précisée dans la convocation.

**Art. 12. Procédure - Vote.** Les assemblées sont conviées par les associés.

Une convocation écrite à une assemblée indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et adressée à chaque associé au moins 8 jours avant l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées des associés.

Chaque associé a un droit de vote identique nonobstant la quantité de capital qu'il détient.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions de l'assemblée sont valablement prises seulement si elles sont prises à l'unanimité des associés, tous présents ou représentés.

**Art. 14. Procès verbaux.** Les délibérations de l'assemblée doivent être enregistrées dans un procès verbal qui doit être signé par les associés. Toute copie ou correction de ce procès verbal doit être signée par un des associés.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre.

**Art. 16. Comptes annuels.** Chaque année, dans les trois mois postérieurs à la fin de l'année sociale de la Société un bilan, qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, accompagné d'un compte de pertes et profits, sera dressé et soumis à l'assemblée des associés. Les comptes seront envoyés dans les trois mois aux associés.

Une assemblée des associés d'approbation des comptes sera tenu dans les dix jours de l'envoi des comptes aux associés, aux fins d'examiner et d'approuver les comptes.

**Art. 17. Inspection de documents.** Chaque associé peut examiner au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits.



### Surveillance de la Société

**Art. 18. Surveillance de la Société.** Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée des associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée des associés qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes

**Art. 19. Attribution des dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année le bénéfice net établi par les comptes annuels sera automatiquement distribué aux associés, proportionnellement au nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent, à moins que des instructions différentes soit notifiée à la Société par écrit par les associés avant l'assemblée approuvant les comptes.

### Responsabilité des associés

**Art. 20.** Sous réserve des dispositions de l'article 152 de la Loi les associés sont indéfiniment et solidairement tenus, vis à vis des tiers de tous les engagements de la Société.

Les associés supportent chacun les pertes réalisées par la Société, proportionnellement aux parts d'intérêts qu'ils détiennent.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Dissolution.** La liquidation, insolvabilité ou faillite ou toute autre procédure similaire tel que la mort ou la suspension des droits civils de tout associé entraînera la dissolution de la société. Dans ce cas, l'autre associé administrera la liquidation.

Dans tout autre cas, la Société devra statuer sur la dissolution de la Société ainsi que sur ses termes.

L'excédent de liquidation sera attribué aux associés proportionnellement aux parts d'intérêts qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 22. Loi applicable.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### Souscription - Libération

Conformément à l'article six:

- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, apporte le 14 mai 2002 au capital la totalité de ses actifs et passifs, tel qu'énoncé ci-dessous et acquière de ce fait 51.988.861 (cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante et un) parts d'intérêts;

- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, apporte le 14 mai 2002 au capital la totalité de ses actifs et passifs, tel qu'énoncé ci-dessous et acquière de ce fait 51.988.861 (cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante et un) parts d'intérêts;

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. et IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l. déclarent et reconnaissent que chacune des parts d'intérêts est intégralement libérée le 14 mai, 2002 par l'apport réalisé en nature de tous leurs actifs et passifs tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 tel que modifié par la loi du 3 décembre 1986 concernant l'exonération de droit d'apport.

### Description et preuve de l'existence de l'apport

L'apport fait par IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. et par IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., en échange de l'émission des parts d'intérêts de IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), Senc, représentant tous leurs actifs et passifs (universalité de patrimoine) est établi par les bilans de chacune des sociétés, datés du 14 mai 2002, qui resteront annexés ci après, signés par les gérants des sociétés contributrices afin d'être partie intégrante au contrat.

A) La totalité des avoirs de IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., transférée par le présent acte se compose des éléments suivants:

#### Actif

- Prêt accordé à la IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC d'un montant de EUR 1.295.681.500 (un milliard deux cent quatre-vingt-quinze millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cent Euros);
- Intérêts courus sur ce prêt de EUR 4.102.553 (quatre millions cent et deux mille cinq cent cinquante-trois Euros);
- Avoirs en banque d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros);

#### Passif

- Dettes fiscales: EUR 67.505 (soixante-sept mille cinq cent cinq Euros);
- Autres dettes: EUR 7.500 (sept mille cinq cents Euros);

Les actifs et passifs sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui sont ou peuvent leur être attachés de quelque manière que ce soit.

En addition aux éléments apparaissant dans les comptes la propriété est contribué avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui sont ou peuvent leur être attachés de quelque manière que ce soit.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 1.299.721.548 (un milliard deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt et un mille cinq cent quarante-huit Euros).

Un tel apport a été évalué par IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. conformément à un rapport d'évaluation qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

B) La totalité des avoirs de IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., transférée par le présent acte se compose des éléments suivants:

*Actif*

- Prêt accordé à IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC d'un montant de EUR 1.196.013.500 (un milliard cent nonante six millions treize mille cinq cents Euros)
- Prêt accordé à IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC d'un montant de EUR 99.668.000 (nonante-neuf millions six cent soixante-huit mille Euros);
- Intérêts courus sur ces prêts EUR 4.102.553 (quatre millions cent et deux mille cinq cent cinquante-trois Euros);
- Avoirs en banque d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros);

*Passif*

- Dettes fiscales: EUR 67.505 (soixante-sept mille cinq cent cinq Euros);
- Autres dettes: EUR 7.500 (sept mille cinq cents Euros);

Les actifs et passifs sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui sont ou peuvent leur être attachés de quelque manière que ce soit.

En addition aux éléments apparaissant dans les comptes la propriété est contribuable avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui sont ou peuvent leur être attachés de quelque manière que ce soit.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 1.299.721.548 (un milliard deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt et un mille cinq cent quarante-huit Euros).

Un tel apport a été évalué par IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l. conformément à un rapport d'évaluation qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

*Réalisation effective de l'apport*

- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. et IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., apporteurs en nature, ici représentés, déclarent que toutes formalités ont été ou seront effectuées, afin de formaliser la transmission de tous les actifs et passifs et de la rendre effective vis à vis des tiers et que:
  - Le transfert des créances prend effet ce jour sans restriction;
  - un contribution agreement a été signé puis transmis au notaire soussigné;

*Rapport d'évaluation*

Après quoi IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. and IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., représentés tel qu'indiqué ci avant, demandent au notaire d'acter ce qui suit:

«Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de fondateurs de la Société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. and IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l. marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété de leurs actifs et passifs, et confirmer la validité des souscriptions et libération des parts d'intérêts».

*Demande d'exonération de droits d'apport*

Considérant qu'il concerne la constitution d'une société luxembourgeoise par apport en nature de l'intégralité des actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. et IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l. deux sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne (Luxembourg), rien prélevé ou excepté à la Société, se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986 qui prévoit l'exonération des apports.

*Mesures transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 30 septembre 2002.

*Décision des associés*

Immédiatement après la formation de la Société, les associés prénommés représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée ont pris les décisions suivantes:

- 1) La Société établit son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- 2) Conformément à l'article 12 bis de la Loi, la Société reprend les engagements pris dans le «contribution of all assets and liabilities agreement» signé le 14 mai 2002 à midi par IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. et IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent original.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 135S, fol. 47, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J. Elvinger.

(41838/211/484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

## **CHORALE MUNICIPALE «ONS HEMECHT» PETANGE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4720 Pétange, rue de la Chiers.

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

1.1. Il est constitué entre les personnes soussignées une Association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif.

Cette association prend la dénomination de CHORALE MUNICIPALE «ONS HEMECHT» PETANGE.

1.2. Le siège de l'association est à Pétange.

1.3. L'association est affiliée à l'Union Grand-Duc Adolphe.

1.4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour objet de cultiver et de promouvoir le chant choral, d'organiser des concerts ainsi que des fêtes et des soirées qui se rapportent directement ou indirectement à la vie musicale et socio-culturelle.

L'association est politiquement et confessionnellement neutre.

### **Art. 3.**

3.1. Sont membres de l'association tous les chanteurs et toutes les chanteuses, membres du conseil d'administration, portes drapeaux, archivistes ainsi que toutes les autres personnes participant activement à la vie sociale de l'association.

3.2. Le nombre des membres de l'association est illimité.

3.3. Les personnes qui désirent devenir membres de l'association sans but lucratif présentent une demande d'admission au conseil d'administration. Le conseil d'administration statue sur le bien-fondé de cette demande, le chef de choeur entendu en son avis.

### **Art. 4.**

4.1. L'assemblée générale fixe annuellement le montant de la cotisation à payer par les membres de l'association.

4.2. La cotisation annuelle à verser par les membres ne pourra pas excéder vingt-cinq (EUR 25,-) Euros.

**Art. 5.** La qualité de membre se perd:

a) par la démission volontaire du membre,

b) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle, trois mois après une sommation de payer dûment notifiée par lettre recommandée,

c) par exclusion. Cette exclusion ne pourra avoir lieu que si les agissements du membre portent préjudice aux intérêts et à l'honneur de l'Association ou de ses membres et/ou si le membre ne se conforme pas aux statuts, au règlement intérieur ainsi qu'aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des membres.

En attendant la décision de l'assemblée générale sur l'exclusion du membre, le conseil d'administration peut décider de la suspension du membre qui en est informé par courrier recommandé.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

### **Art. 6.**

6.1. L'ensemble des membres forme l'assemblée générale de l'association.

6.2. L'assemblée générale a notamment pour mission d'arrêter les règlements pris en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs de comptes, d'approuver les comptes annuels de l'association, de fixer le montant de la cotisation annuelle à payer par les membres, d'arrêter le budget des recettes et dépenses, d'arrêter le programme des activités de l'association. L'assemblée générale décide également de la liquidation de l'association ainsi que de l'exclusion des membres.

6.3. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice social.

6.4. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

6.5. La convocation à l'assemblée générale se fera par lettre simple au moins huit jours à l'avance. La convocation indiquera le lieu et la date de l'assemblée générale. La convocation contiendra l'ordre du jour tel qu'il sera fixé par le conseil d'administration. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle et déposée par envoi postal au moins trois jours avant la date de l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

6.6. Le Président assisté des autres membres du conseil d'administration préside l'assemblée générale.

6.7. Tous les membres de l'association ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou la loi sur les associations sans but lucratif.

6.8. Il est permis à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

6.9. L'exclusion d'un membre de l'association ne peut se faire qu'à la majorité de deux tiers des voix présentes ou représentées.

6.10. Toute décision de modification des présents statuts se fera conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif.

6.11. Toutes les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du conseil d'administration. Les procès-verbaux de l'association seront conservés par le secrétaire au siège social où tous les membres ainsi que les tiers peuvent en prendre connaissance.

#### **Art. 7.**

7.1. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de onze membres au plus. Les membres du conseil d'administration doivent être majeurs.

7.2. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale.

Toute candidature pour le poste d'administrateur doit être introduite au moins le jour précédant l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de quatre ans. Le conseil d'administration est renouvelé à 2 fractions: A et B, chacune tous les deux ans.

A: Président, secrétaire resp. + 3 assesseurs.

B: Vice-président, trésorier + 1 resp. + 4 assesseurs. (Composition 5 respective 11 membres).

A (--- 4 ans ----)

B (él.) (--- 4 ans ----)

A (él.) (--- 4 ans ----)

B (él.) (--- 4 ans ----)

él.=élection

(él.)

Les membres du conseil d'administration seront toujours rééligibles. Ils peuvent toujours être révoqués par décision de l'assemblée générale.

7.3. Les membres du conseil d'administration sont élus soit par acclamation soit par vote secret. Le vote est toujours secret lorsque le nombre de candidatures excède les mandats à pourvoir.

7.4. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le Président, le Vice-Président, un secrétaire, un trésorier.

7.5. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association. Il dispose dans le cadre de cette gestion des pouvoirs les plus étendus. Il nomme le chef de chœur.

7.6. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou de deux administrateurs au moins une fois par trimestre. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter lors des réunions du conseil d'administration.

7.7. Le conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

7.8. Le conseil peut déléguer sous sa responsabilité ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

7.9. A l'égard des tiers l'association est engagée en toutes circonstances uniquement par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances, la signature d'un seul administrateur est suffisante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant notamment le fonctionnement de la société de chant, la participation aux répétitions et manifestations de l'association, l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association. Ce règlement devra être approuvé par l'assemblée générale des membres.

#### **Art. 9.**

9.1. Les comptes de l'association sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice et qui est fixé au 31 décembre.

9.2. La gestion du trésorier est contrôlée par au moins deux vérificateurs de comptes majeurs qui n'ont pas besoin d'être membres de l'association. Les vérificateurs de comptes ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut conférer des titres honorifiques à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ce titre honorifique ne confère à ces personnes aucun droit au sein de l'A.s.b.l.

L'A.s.b.l. peut accorder le titre de «membre honoraire» aux personnes et aux institutions qui supportent financièrement l'A.s.b.l. par l'achat d'une carte de membre honoraire dont le prix est fixé annuellement par l'assemblée générale. L'achat d'une telle carte de membre honoraire ne confère à cette personne aucun droit au sein de l'A.s.b.l.

**Art. 11.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de l'année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12.** En cas de dissolution de l'association sans but lucratif, l'actif social net après acquittement de toutes les dettes et apurement des charges est mis par les liquidateurs à la disposition de l'Office Social de la Commune de Pétange.

**Art. 13.** Les soussignés déclarent que l'A.s.b.l. CHORALE MUNICIPALE ONS HEMECHT PETANGE reprend l'actif et le passif de la société de fait CHORALE MUNICIPALE ONS HEMECHT PETANGE fondée le 20 novembre 1921. Les

parties signataires précisent que l'A.s.b.l. CHORALE MUNICIPALE ONS HEMECHT PETANGE est à considérer comme successeur légal de la CHORALE MUNICIPALE ONS HEMECHT PETANGE fondée le 20 novembre 1921.

**Art. 14.** Tous les points non visés par les présentes statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois du 24 février 1984 et du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2002, vol. 324, fol. 7, case 12/1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après avoir approuvé les statuts ci-dessus par les 30 membres fondateurs présents (30/42) de l'association, réunis en assemblée générale, 29 ont voté pour et un contre. Les mêmes membres ont pris (29 pour et un contre) les résolutions suivantes:

1. Le siège social de l'association est établi à L-4720 Pétange, rue de la Chiers.
2. Par dérogation aux statuts, le premier exercice commence le 23 mars 2002 et se termine le 31 décembre 2002
3. Sont nommées membres du conseil d'administration les personnes suivantes:
  - Jean Stracks, instructeur d'apprentissage e.r., demeurant à L-4776 Pétange, 15, rue Michel Rodange, Président.
  - Paul Hubert, employé privé e.r., demeurant à L-4762 Pétange, 162, route de Niederkorn, Vice-Président et Archiviste.
  - Gaby Bohler-Dennenwald, demeurant à L-3918 Mondercange, 11, rue d'Ehlerange, Secrétaire.
  - Viviane Welter-Daman, employée auprès de l'Etat, demeurant à L-4745 Pétange, 93, An den Jenken, Trésorière.
  - Pierre Faber, retraité, demeurant à L-4797 Linger 2, rue de la Libération, Administrateur.
  - Lily Kohll, demeurant à L-4553 Niederkorn, 59, rue Franz Erpelding, Administratrice.
  - Diane Kummer-Wegener, demeurant à L-4783 Pétange, 10, rue J. Waxweiler, Administratrice.
  - Germaine Laroche-Rath, demeurant à L-4713 Pétange, 77, rue Belair, Administratrice.
  - Anne Majerus-Kneip, demeurant à L-4713 Pétange, 82, rue Belair, Administratrice.
  - Arsène Stracks, employé privé e.r. demeurant à L-4831 Rodange, 104, route de Longwy, Administrateur.
  - Gaby Scherren-Christ, retraitée, demeurant à L-4113 Esch-sur-Alzette, 2, rue Victor Ewen, Administratrice.

Les postes de Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorière et Archiviste ont été approuvés dans la première réunion du conseil d'administration du 25 avril 2002.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2002, vol. 324, fol. 7, case 12/2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

#### *Règlement interne*

1. Tout membre actif de l'association sans but lucratif CHORALE MUNICIPALE «ONS HEMECHT» PETANGE s'engage à participer à toutes les manifestations de la chorale.
2. Tout chanteur et toute chanteuse s'engage à fréquenter régulièrement les répétitions de chant de la chorale et de participer aux activités telles que concerts, concours de chant ou autres manifestations organisées par le conseil d'administration dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la chorale.
3. Le chef de chœur indique les rôles musicaux des chanteurs et choisit les pièces à exécuter en collaboration avec le groupe afférent du conseil d'administration.
4. L'indemnité du chef de chœur est fixée par le conseil d'administration.
5. Le chef de chœur présente un rapport d'activité lors de chaque assemblée générale annuelle.
6. L'association peut décerner le titre de membre honoraire à vie à tout chanteur et à toute chanteuse qui a été au service de la chorale pendant trente années au moins.
7. Toute personne ayant rempli la fonction de Président, Vice-Président, Secrétaire ou Trésorier peut sur proposition du conseil d'administration se voir décerner le titre honorifique de sa fonction.

Approuvé à Pétange lors de l'Assemblée générale du 23 mars 2002.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2002, vol. 324, fol. 7, case 12/3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(41853/000/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**GED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 60.291.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour GED S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

*Administrateur*

(41630/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**FIGA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.569.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour FIGA, Société Anonyme Holding*

Signature

*Administrateur*

(41631/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**EUROPIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.959.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour EUROPIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding*

Signature

*Administrateur*

(41632/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**DuPont ENGINEERING PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2984 Contern.  
R. C. Luxembourg B 24.569.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue à Luxembourg en date du 24 mai 2002*

- La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch a été nommée réviseur d'entreprises de la société pour l'année fiscale du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002.

- MM. W.O. Walker, P. Kreitz, R. Wiley et J.C. Pierrard ont été réélus dans leur qualité de gérants jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- M. W.O. Walker a été désigné gérant-délégué ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature; et

- MM. P. Kreitz et R. Wiley ont reçu de la part des gérants pouvoir de signature conjoint pour engager la société pour les besoins de ses affaires courantes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Pour DuPont ENGINEERING PRODUCTS, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 10, case 10.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41669/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 47.232.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 avril 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

*Pour CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Administrateur

(41633/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**SCAPA FLOW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 71.990.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 février à 9.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adaptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 28 février 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(41637/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**BELAUTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.130.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 mars 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'Administrateur et la nomination de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD en lieu et place.

L'assemblée générale de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adaptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 mars 2002.

*Pour la société.*

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(41638/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**CASA NOVA CONTEMPORAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 27.289.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(41656/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**SPORT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.822.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 mars 2002 à 17.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adaptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(41641/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---

**ARIANE II LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 65.947.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2002 a décidé:

- d'accepter la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Marc Feard et de nommer en remplacement Monsieur Georges Cohen, président groupe Transiciel, demeurant 49, avenue Franklin Roosevelt, Bruxelles (Belgique), avec effet au 27 février 2002;

- d'accepter la démission des administrateurs ARIANE GROUP, Madame Sylvie Henquin et Monsieur Alain Gena, et de nommer en remplacement:

Monsieur Michel Berjain, administrateur de sociétés, demeurant 16 rue du Lycée, Sceaux (France);

Monsieur Pierre Dalmaz, directeur général, demeurant 4, Impasse de la Sacletterie, F-91990 Gif-sur-Yvette;

Madame Martine Cohen, administrateur de sociétés, demeurant 49 avenue Franklin Roosevelt, Bruxelles (Belgique) avec effet à compter du 27 février 2002;

la question de la décharge des administrateurs partant sera repris à l'ordre du jour de la prochaine assemblée annuelle;

- de nommer trois administrateurs supplémentaires:

Monsieur Julien Cohen, administrateur de sociétés, demeurant 89 avenue Marie-Jeanne, Rhode St Genèse (Belgique);

Madame Marlène Nalin, demeurant 5 rue Gate Ceps, Saint-Cloud (France) demeurant 64 avenue Brugmann, Bruxelles (Belgique);

Monsieur Marc Feard, demeurant à 64 avenue Brugmann, Bruxelles avec effet au 27 février 2002.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire 2007 approuvant les comptes de 2006.

*Pour ARIANE II LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 569, fol. 10, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41663/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

---